



DCP et problèmes de fertilité

([source PNDS ADCP](#))

La DCP peut être à l'origine de problème de fertilité. Il est important de consulter rapidement un spécialiste dès que vous envisagez d'avoir un enfant

Chez l'homme, une infertilité, liée à une anomalie de mobilité des spermatozoïdes, est fréquente mais non constante. Elle est parfois à l'origine du diagnostic de DCP à l'âge adulte.

La fertilité féminine peut elle aussi être diminuée. La possibilité de troubles de la fertilité doit faire l'objet, lors de la prise en charge, d'une information spécifique, adaptée à l'âge du patient.

Un accompagnement psychologique peut être proposé. En cas de désir d'enfant, un conseil génétique préalable est souhaitable.

En cas d'infertilité (définie par une absence de grossesse après un an de rapports réguliers), un bilan diagnostique auprès d'un médecin de la reproduction est recommandé avec éventuellement une prise en charge dans un centre agréé d'Assistance Médicale à la Procréation.

Prise en charge de problèmes de fertilité :

En cas de désir d'enfant, un conseil génétique préalable est souhaitable.

En cas d'infertilité la prise en charge par un médecin spécialisé en médecine de la reproduction est recommandée.

Selon le bilan, un recours éventuel à une procréation médicalement assistée peut être proposé. Les examens initialement réalisés ne diffèrent pas des examens habituels en cas d'infertilité. Ils reposent en priorité chez l'homme sur l'analyse du spermogramme. Celui-ci peut mettre en évidence une immobilité et des anomalies morphologiques des spermatozoïdes.

En cas d'infertilité masculine par immobilité des spermatozoïdes, les méthodes utilisées peuvent faire appel à des techniques de fécondation in vitro (FIV), utilisant une injection de spermatozoïdes dans l'ovocyte, sous microscope, appelée technique FIV-ICSI (Intra-Cytoplasmique Sperm Injection).

En l'absence de spermatozoïdes dans l'éjaculat, un prélèvement chirurgical de spermatozoïdes au niveau du testicule lors d'une brève intervention peut être réalisé. En l'absence totale de spermatozoïdes, un don de sperme peut être envisagé.

En cas d'infertilité féminine, une prise en charge dans un centre d'assistance médicale à la procréation peut être envisagée. Une technique de FIV peut être réalisée.